



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-052**

PUBLIÉ LE 19 MARS 2025

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 /

R75-2025-03-10-00010 - Arrêté portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des ESMS du secteur handicap pour les années 2025-2029 (3 pages)

Page 4

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 / PATPS

R75-2025-03-10-00009 - Arrêté portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des ESMS pour les années 2025-2029 (10 pages)

Page 8

ARS NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2025-01-30-00017 - Arrêté n° LR 02-2025 du 30/01/2025 (2 pages)

Page 19

R75-2025-01-30-00016 - arrêté n° LR 03/2025 du 30/01/2025 (2 pages)

Page 22

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB

R75-2025-01-16-00002 - Arrêté n° DV 01/2025 du 16/01/2025 (3 pages)

Page 25

R75-2025-01-30-00018 - Arrêté n° LR 01-2025 du 30/01/2025 (2 pages)

Page 29

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2025-03-11-00004 - 20250311 Arrêté agrement association CARACOL (4 pages)

Page 32

R75-2025-03-19-00001 - Arrêté n° DREETS-2025-017 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (8 pages)

Page 37

R75-2025-03-19-00002 - Arrêté n° DREETS-2025-018 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages)

Page 46

DISP BORDEAUX /

R75-2025-03-12-00003 - Délégation de signature - DISP BORDEAUX - 12 03 25 - Mme CARVALHO BARATA épouse GOMEZ (6 pages)

Page 55

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2025-03-17-00002 - Arrêté nomination CTRA Sud-Ouest-17-03-2025-2029 (4 pages)

Page 62

R75-2025-03-14-00001 - Décision donnant subdélégation de signature à Madame Camille de Mouzon - Architecte Urbaniste de l'État (2 pages)

Page 67

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE / CRMH

R75-2024-12-10-00033 - Arrêté de classement Monument Historique du Château de Pons (Charente-Maritime) (3 pages)

Page 70

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /

R75-2025-03-18-00001 - Arrêté portant modification à la composition du conseil d'administration de la CAF de la Creuse (1 page) Page 74

R75-2025-03-17-00001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil d'administration de la CAF des Deux-Sèvres (1 page) Page 76

R75-2025-03-13-00001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil de la CPAM de l'Ariège (1 page) Page 78

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2025-03-11-00005 - 25-157 Arrêté de prolongation d'ouverture des formations en travail social 2025-2030 (2 pages) Page 80

R75-2025-03-14-00002 - 25-169 Arrêté modificatif liste des établissements d'enseignement supérieur de la RANA (3 pages) Page 83

SGAMI / Secrétariat du SGA

R75-2025-03-12-00002 - Arrêté du 12 mars 2025 portant composition de la commission de discipline compétente à l'égard des policiers adjoints réservistes de la zone Sud-Ouest (2 pages) Page 87

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

R75-2025-03-13-00002 - Arrêté du 13 mars 2025 modifiant l'arrêté du 3 février 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) (2 pages) Page 90

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2025-03-10-00010

Arrêté portant modification de la programmation des
évaluations de la qualité des ESMS du secteur
handicap pour les années 2025-2029

Arrêté n° 2025 du **10 MARS 2025**

Portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur handicap relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît Elleboode en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 02 janvier 2025 publiée au recueil des actes administratifs N°R75-2024-215 ;

VU l'arrêté n°2024-001 du 22 janvier 2024 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur du handicap relevant du a), b) et d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code ;

ARRETEMENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du Code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Annexe

Relative à la programmation du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux du secteur Handicap des Pyrénées-Atlantiques autorisés conjointement par le directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N°FINESS Juridique	Raison sociale	N°FINESS Géographique
2025	Premier semestre	APAH	640792255	FAM PEMARTIN	640794962
2026	Premier semestre	BTP Résidence médico sociale	750034589	FAM DE COULOMME	640014809
2026	Premier semestre	RENOVATION	330785072	SESSAD L'ESTANCADE 64	640014999
2026	Premier semestre	RENOVATION	330785072	UEAFS	640017794
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	FAM LE GABARN	640014288
2026	Second semestre	CHCB	640780417	CAMSP DU CHCB	640014122
2026	Second semestre	ASS BEARN PREV DEP	640796900	CAMSP DU BEARN	640796918
2026	Second semestre	CHCB	640780417	SAMSAH DU CHCB	640009288
2027	Second semestre	CELHAYA	640000766	EAM LES LAMINAK	640008009
2028	Second semestre	OGFA	640000048	SAMSAH LES ROSES	640014718
2028	Second semestre	AFG AUTISME	750022238	FAM SAINT BERTHOUMIEU	640013769
2028	Second semestre	AFG AUTISME	750022238	FAM BIZIDEKI	640015277
2028	Second semestre	AFG AUTISME	750022238	SAMSAH TSA 64 PAU principal	640018834
2028	Second semestre	AFG AUTISME	750022238	SAMSAH TSA 64 BAYONNE secondaire	640021481
2028	Second semestre	F JOHN BOST	240000265	FAM ETXEA	640014569
2029	Premier semestre	ASEI	310781562	SAMSAH HAIEKIN ASEI	640020699
2029	Second semestre	ARIMOC	640000717	EAM LA HAGEDE	640011789

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2025-03-10-00009

Arrêté portant modification de la programmation des
évaluations de la qualité des ESMS pour les années
2025-2029

Arrêté n° 2025 du 10 MARS 2025

Portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 02 janvier 2025 publiée au recueil des actes administratifs N°R75-2024-215 ;

VU l'arrêté n°2024-001 du 22 janvier 2024 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur du handicap relevant du a), b) et d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code;

ARRETE

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Annexe
Relative à la programmation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux du secteur handicap des Pyrénées-Atlantiques autorisés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N°FINESS Juridique	Raison sociale	N°FINESS Géographique
2025	Premier semestre	UGECAM	330056540	UEROS DE BETERETTE établissement secondaire de l'ESRP	640022067
2025	Premier semestre	SEAPB	640791844	SESSAD IDEKIA	640015392
2025	Premier semestre	SEAPB	640791844	ITEP IDEKIA	640780193
2025	Premier semestre	SEAPB	640791844	CMPP BAYONNE	640780326
2025	Premier semestre	APAJH	640792255	ESAT GURE NAHIA	640786075
2025	Premier semestre	vivre et devenir ex AEHM	640013546	IEM AINTZINA	640780342
2025	Premier semestre	vivre et devenir ex AEHM	640013546	SESSAD AINTZINA	640792438
2025	Premier semestre	ABEPPA	640000998	IME BEILA BIDIA	640780235

2025	Premier semestre	ABEFPA	640000998	ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE	640784195
2025	Premier semestre	ABEFPA	640000998	SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA	640018164
2025	Premier semestre	Comité Hygiène Sociale	640790408	SESSAD FRANCESENIA	640014429
2025	Premier semestre	Comité Hygiène Sociale	640790408	IME FRANCESENIA	640785812
2025	Premier semestre	Comité Hygiène Sociale	640790408	MAS BIARRITZENIA	640791851
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	ITEP L'ARBRE A PAROLES- BAYONNE-Principal	640014239
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	ITEP L'ARBRE A PAROLES-URRUGNE Secondaire	640022018
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	SESSAD L'ARBRE A PAROLES-BAYONNE Secondaire	640021051
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	SESSAD L'ARBRE A PAROLES-URRUGNE Secondaire	640022026
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	ITEP BEAULIEU -SALIES-Principal	640781431
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	ITEP BEAULIEU - ORTHEZ Secondaire	640021044
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	SESSAD DE L'ITEP BEAULIEU-SALIES- Secondaire	640015475
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	SESSAD DE L'ITEP BEAULIEU - ORTHEZ- Secondaire	640021036
2025	Second semestre	CAMINANTE	400013991	ESAT LES ATELIERS DALANVIE	640016440
2025	Second semestre	CHRYSALIDE	640014478	SESSAD AVA 64	640014528
2025	Second semestre	ASS ENSOLEILLADE	640001269	ESAT L'ENSOLEILLADE	640786109
2025	Second semestre	NID BASQUE	640000105	IME LE NID BASQUE	640780250
2025	Second semestre	NID BASQUE	640000105	SESSAD LE NID BASQUE	640797387
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	SESSAD LES PETITS PRINCES	640011359
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	SESSAD GEORGETTE BERTHE	640015129

2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	SESSAD DU SESIPS [SECTION ITEP] SECONDAIRE	640015335
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	SESSAD DU SESIPS [SECTION IME] SECONDAIRE	640015343 fermé dans fitness
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	SESSAD DE L'IME FRANCIS JAMMES	640015376
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	MAS DOMAINE DES ROSES	640781472
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	IME GEORGETTE BERTHE	640781514
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ITEP SESIPS PRINCIPAL	640781522
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	IME FRANCIS JAMMES	640781530
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT COLO - COUSTAU	640781571
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	IME L'ESPOIR	640781605
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	IME SESIPS PRINCIPAL	640781613
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT BELLEVUE	640784187
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT ALPHA	640785846
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT LE HAMEAU	640785853
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT SAINT PEE	640785861
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT ESPIUTE	640785879
2026	Premier semestre	ADAPEI	640790390	ESAT CHRISTIAN LANUSSE	640789707

2026	Premier semestre	RENOVATION	330785072	SESSAD L'ESTANCADE 64	640014999
2026	Second semestre	LES EVENTS	640000030	SESSAD LES EVENTS	640018784
2026	Second semestre	LES EVENTS	640000030	ITEP LES EVENTS - OLORON secondaire	640021176
2026	Second semestre	LES EVENTS	640000030	ITEP LES EVENTS	640780102
2026	Second semestre	ASS LA ROSEE	640000063	EEA POLYHANDICAPES LA ROSEE	640780169
2026	Second semestre	GCSMSAUTISME France	860011865	SESSAD ARRIDET SECONDAIRE PAU rattaché au fitness 87 001 730 8	640021333
2026	Second semestre	GCSMSAUTISME France	860011865	SESSAD ARRIDET SECONDAIRE Morlaas rattaché au fitness 87 001 730 8	640022414
2027	Second semestre	CELHAYA	640000766	ESAT CELHAYA	640785887
2028	Second semestre	TRISOMIE 21	330050048	SESSAD TRISOMIE 21 DES PA	640790523
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	ITEP CRAPS MOURENX secondaire	640009429
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	ITEP CRAPS BEZIOU secondaire	640019832
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	SESSAD PROXIMITE CRAPS secondaire	640019840
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	ITEP PROXIMITE CRAPS secondaire	640019857
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	ITEP CRAPS	640781100
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	SESSAD CRAPS MOURENX secondaire	640792487
2028	Second semestre	CRAPS	640000543	SESSAD DU CRAPS PAU principal	640795191
2029	Premier semestre	ASEI	310781562	SESSAD CENTRE HAIEKIN	640021556
2029	Premier semestre	ND GUINDALOS	640000725	SESSAD NOTRE DAME DE GUINDALOS	640015426
2029	Premier semestre	ND GUINDALOS	640000725	ITEP NOTRE DAME DE GUINDALOS	640781548
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	SESSAD DE L'ITEM HAMEAU DE BELLEVUE	640005500
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - ANNEXE DE SALIES	640014593
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP SITE D'HENDAYE secondaire	640018529
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT RECUR - LE REFUGE secondaire	640019923

2029	Second semestre	UGEAM	330056540	MAS HERAURITZ	640796926
2029	Second semestre	OPEA	640000956	SESSAD DU CMP LE CHATEAU	640015384
2029	Second semestre	OPEA	640000956	IME DU CMP LE CHATEAU	640781589
2029	Second semestre	ARIMOC	640000717	MAS L'ACCUEIL - APPARTEMENT MORLAAS	640019907
2029	Second semestre	ARIMOC	640000717	IEM BLANCHE NEIGE	640781480
2029	Second semestre	ARIMOC	640000717	MAS L'ACCUEIL	640792271
2029	Second semestre	ARIMOC	640000717	SESSAD DU CEM BLANCHE NEIGE	640792925
2029	Second semestre	ASS CRIC	310789995	ESRP CRIC PYRENEES Jurançon	640780888
2029	Second semestre	ASS CRIC	310789995	ESRP CRIC PYRENEES Pau secondaire	640019865
2029	Second semestre	ASS MARTOURE	640000691	SESSAD MARTOURE	640011078
2029	Second semestre	ASS MARTOURE	640000691	IME CHATEAU MARTOURE	640781407
2029	Second semestre	CROIX ROUGE	750721334	EEAP LE NID BEARNAIS	640795480
2030	Premier semestre	ASEI	310781562	SESSAD CENTRE HAIEKIN	640021556
2030	Premier semestre	ND GUINDALOS	640000725	SESSAD NOTRE DAME DE GUINDALOS	640015426
2030	Premier semestre	ND GUINDALOS	640000725	ITEP NOTRE DAME DE GUINDALOS	640781548
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	SESSAD DE L' IEM HAMEAU DE BELLEVUE	640005500
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - ANNEXE DE SALIES- secondaire	640014593
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP SITE D'HENDAYE secondaire	640018529
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT RECUR - LE REFUGE secondaire	640019923
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - PAU BROSSETTE secondaire	640021564
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE L' ADPEP BAYONNE Principal	640780359
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	IME PLAN COUSUT	640780516
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	ITEP GERARD FORGUES	640781084

2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - PAU BROSSOLETTE	640021564
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE L' ADPEP BAYONNE Principal	640780359
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	IME PLAN COUSUT	640780516
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ITEP GERARD FORGUES- Antenne Pau	640022083
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ITEP GERARD FORGUES	640781084
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	IEMFP LE HAMEAU BELLEVUE	640781126
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ARLEQUIN	640011409
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE PAU	640781506
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	IME CASTEL DE NAVARRE	640781563
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE SAINT JEAN DE LUZ secondaire	640784146
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	SESSAD PLATEFORME INCLUS BEARN SOULE	640789657
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	PLATEFORME INCLUSIVE ESAT- ESAT RECUR - BAYONNE	640791836
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - PAU secondaire	640794897
2029	Premier semestre	PEP 64	640790374	SESSAD plateforme INCLUSIVE PAYS BASQUE	640795738
2029	Premier semestre	UGECAM	330056540	ESRP DE BETERETTE	640780086
2029	Premier semestre	UGECAM	330056540	UEROS DE BETERETTE établissement secondaire de l'ESRP	640022067
2029	Second semestre	ADAPEI	640790390	MAS LOU CAMINOT	640009528
2029	Second semestre	ADIAPH	330790817	ESAT LES ATELIERS DE DIUSSE	640781738
2029	Second semestre	ADIAPH	330790817	ESAT LES ATELIERS DE BIDOS	640782025
2029	Second semestre	ASEI	310781562	IME CENTRE HAIEKIN	640780151
2029	Second semestre	ASEI	310781562	MAS HAIEKIN	640791935
2029	Second semestre	UGECAM	330056540	SESSAD HERAURITZ	640015434
2029	Second semestre	UGECAM	330056540	IEM HERAURITZ	640780771

2030	Second semestre	ASS CRIC	310789995	ESRP CRIC PYRENEES Jurançon	640780888
2030	Second semestre	ASS CRIC	310789995	ESRP CRIC PYRENEES Pau secondaire	640019865
2030	Second semestre	ASS MARTOURE	640000691	SESSAD MARTOURE	640011078
2030	Second semestre	ASS MARTOURE	640000691	IME CHATEAU MARTOURE	640781407
2030	Second semestre	CROIX ROUGE	750721334	EEAP LE NID BEARNAIS	640795480
2030	Premier semestre	SEAPB	640791844	SESSAD IDEKIA	640015392
2030	Premier semestre	SEAPB	640791844	ITEP IDEKIA	640780193
2030	Premier semestre	SEAPB	640791844	CMPP BAYONNE	640780326
2030	Premier semestre	vivre et devenir ex AEHIM	640013546	IEM AINTZINA	640780342
2030	Premier semestre	vivre et devenir ex AEHIM	640013546	SESSAD AINTZINA	640792438

2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	IEMFP LE HAMEAU BELLEVUE	640781126
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE PAU	640781506
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	IME CASTEL DE NAVARRE	640781563
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	CMPP DE SAINT JEAN DE LUZ secondaire	640784146
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE	640789657
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	PLATEFORME INCLUSIVE ESAT - ESAT RECUR - BAYONNE	640791836
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	ESAT JEAN GENEZE - PAU secondaire	640794897
2030	Premier semestre	PEP 64	640790374	PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD PAYS BASQUE	640795738
2030	Premier semestre	UGECAM	330056540	ESRP DE BETERETTE	640780086
2030	Second semestre	ADAPEI	640790390	MAS LOU CAMINOT	640009528
2030	Second semestre	ADIAPH	330790817	ESAT LES ATELIERS DE DIUSSE	640781738
2030	Second semestre	ADIAPH	330790817	ESAT LES ATELIERS DE BIDOS	640782025
2030	Second semestre	ASEI	310781562	IME CENTRE HAIEKIN	640780151
2030	Second semestre	ASEI	310781562	MAS HAIEKIN	640791935
2030	Second semestre	UGECAM	330056540	SESSAD HERAURITZ	640015434
2030	Second semestre	UGECAM	330056540	IEM HERAURITZ	640780771
2030	Second semestre	UGECAM	330056540	MAS HERAURITZ	640796926
2030	Second semestre	OPEA	640000956	SESSAD DU CMP LE CHATEAU	640015384
2030	Second semestre	OPEA	640000956	IME DU CMP LE CHATEAU	640781589
2030	Second semestre	ARIMOC	640000717	MAS L'ACCUEIL - APPARTEMENT MORLAAS	640019907
2030	Second semestre	ARIMOC	640000717	IEM BLANCHE NEIGE	640781480
2030	Second semestre	ARIMOC	640000717	MAS L'ACCUEIL	640792271
2030	Second semestre	ARIMOC	640000717	SESSAD DU CEM BLANCHE NEIGE	640792925

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-30-00017

Arrêté n° LR 02-2025 du 30/01/2025

Arrêté N °LR 02/2025 du 30/01/2025

Prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'hépatogastroentérologie et d'oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site Haut Lévêque

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1121-1 à L. 1121-17, et R. 1121-10 à R. 1121-15 ;
- VU** la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 29 septembre 2010 fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2017 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° LR 66 du 13 juin 2017 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'hépatogastroentérologie et d'oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site Haut Lévêque, pour sept ans à compter du 13 juin 2017 ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2021 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° LR 16/2024 du 26 juin 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'hépatogastroentérologie et d'oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site Haut Lévêque, jusqu'au 13 octobre 2024 ;

.../...

- VU** l'arrêté n° LR 23/2024 du 30 octobre 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service d'hépatogastroentérologie et d'oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site Haut Lévêque, jusqu'au 13 février 2025 ;
- VU** la décision du 2 janvier 2025 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 6 janvier 2025 au recueil des actes administratifs n°R75-2025-003 ;
- VU** la demande du 6 mai 2024 reçue le 14 mai 2024, présentée par le Directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33), en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine de l'unité de recherche clinique du service d'hépatogastroentérologie et oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site du Haut Lévêque ;

CONSIDERANT la nature des recherches réalisées par l'unité de recherche clinique du service d'hépatogastroentérologie et oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site du Haut Lévêque ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité dans l'activité de recherches réalisée par l'unité de recherche clinique du service d'hépatogastroentérologie et oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site du Haut Lévêque ;

CONSIDERANT la forte présomption, par le CHU de Bordeaux (33), du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à ces activités ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation accordée en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine, au service d'hépatogastroentérologie et oncologie digestive du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud – site du Haut Lévêque, placé sous la responsabilité du Pr Jean-Frédéric BLANC, est prorogée **jusqu'au 1^{er} septembre 2025**.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Pour le Directeur général de l'ARS
et par délégation,**

La Directrice adjointe de l'offre de soins,


Atika RIDA-CHAFI

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-30-00016

arrêté n° LR 03/2025 du 30/01/2025

Arrêté N °LR 03/2025 du 30/01/2025

Prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de dermatologie adulte du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1121-1 à L. 1121-17, et R. 1121-10 à R. 1121-15 ;
- VU** la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 29 septembre 2010 fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2017 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2021 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° LR 02/2022 du 16 février 2022 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de dermatologie adulte du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André, pour trois ans à compter du 28 février 2022 ;
- VU** la décision du 2 janvier 2025 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 6 janvier 2025 au recueil des actes administratifs n°R75-2025-003 ;

.../...

VU la demande du 18 octobre 2024 reçue le 6 novembre 2024, présentée par le Directeur général du CHU de Bordeaux (33), en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de dermatologie du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André ;

CONSIDERANT la nature des recherches réalisées par le service de dermatologie adulte du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité dans l'activité de recherches réalisée par le service de dermatologie adulte du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André ;

CONSIDERANT la forte présomption, par le CHU de Bordeaux (33), du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à ces activités ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation accordée en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine, au service de dermatologie adulte du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Saint André, placé sous la responsabilité du Pr Marie BEYLOT-BARRY, est prorogée **jusqu'au 1^{er} septembre 2025**.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Pour le Directeur général de l'ARS
et par délégation,**

La Directrice adjointe de l'offre de soins,


Atika RIDA-CHAFI

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-16-00002

Arrêté n° DV 01/2025 du 16/01/2025

Arrêté n° DV 01/2025 du 16 janvier 2025

Autorisant **Madame Clotilde CARLIER**, médecin chef de service de protection maternelle et infantile, du Conseil Départemental des Deux-Sèvres à commander, détenir, contrôler, gérer et délivrer gratuitement des médicaments

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 2311-1 à L. 2311-6, L. 3111-1, L. 5134-1, R. 2311-1 à R. 2311-18, R. 3111-4 ainsi que l'article R. 5124-45 (3ème alinéa) ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision du 2 janvier 2025 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 6 janvier 2025 au recueil des actes administratifs n° R75-2025-01-02-00005 ;

CONSIDERANT la demande présentée, pour le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, Pôle des Solidarités, Direction Enfance Famille, Service Protection Maternelle et Infantile (PMI) en la personne de Madame le Docteur Clotilde CARLIER, médecin départemental chef de service, et les annexes qui en dépendent, sollicitant - à défaut de pharmacien et en l'absence de convention mentionnée à l'article L. 2311-3 du code de la santé publique - l'autorisation du médecin chef de service de protection maternelle et infantile reçue à l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine le 6 janvier 2025, et ses compléments par courriels reçus depuis ;

CONSIDERANT les éléments d'information transmis à l'appui de la demande en vue d'obtenir pour le docteur Clotilde CARLIER, inscrite à l'Ordre des médecins (n° RPPS : 10004404314) l'autorisation d'assurer la commande, la détention, le contrôle et la gestion de certains médicaments et autres produits de santé et à être responsable de leur dispensation gratuite aux patients concernés ;

CONSIDERANT que le pharmacien inspecteur de santé publique chargé de ce dossier a fait connaître par mail du 15 janvier 2025 qu'il n'avait aucune observation particulière à faire sur cette demande ;

ARRETE

Article 1er : **Madame Clotilde CARLIER**, médecin départemental, chef de service de protection maternelle et infantile (PMI) près la Direction Enfance Famille du Conseil départemental des Deux-Sèvres, est autorisée, dans les conditions posées par les articles R.2311-13, R.2311-17, et R.3111-4 du Code de la Santé Publique, à :

.../...

- assurer la commande, la détention, le contrôle et la gestion de médicaments, produits ou objets CONTRACEPTIFS et à être responsable de leur dispensation gratuite aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire, d'une part,
 - assurer d'autre part la commande, la détention, le contrôle et la gestion de médicaments destinés au traitement de maladies transmises par la voie sexuelle et à être responsable de leur dispensation gratuite aux mineurs qui en font la demande et aux personnes qui ne relèvent pas d'un régime de base d'assurance maladie ou qui n'ont pas de droits ouverts dans un tel régime,
 - et enfin au titre de la mission de prévention des centres de planification ou d'éducation familiale, la commande, la détention, le contrôle et la gestion de médicaments destinés à réaliser les vaccinations prévues par le calendrier des vaccinations,
- a) dans les locaux :
- au **siège** du Service de Protection Maternelle et Infantile, sis 74 rue Alsace-Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX, et plus particulièrement en ce qui concerne leur détention et stockage, dans le local sécurisé affecté à cet usage, où n'ont pas accès les personnes étrangères aux centres de planification et d'éducation familiale ;
- b) et subsidiairement, pour le service dans les locaux des (6) centres de planification et d'éducation familiale (CEPF) et de leurs antennes (9) suivants :
- *Centre de planification ou d'éducation familiale de **NIORT** (74 rue Alsace-Lorraine) ET*
 - o **1** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI - Agora Maison des Adolescents (MDA), **5 avenue de Limoges**, 79000 Niort),
 - o **2** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Niort Sainte Pezenne, **7 rue François de Malherbe**, CS 58505, 79025 Niort Cedex),
 - o **3** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Niort Clou Bouchet, **21 rue de Pierre**, CS 78614, 79026 Niort Cedex),
 - *Centre de planification ou d'éducation familiale de **BRESSUIRE** :*
 - o **4** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI - Agora Maison des Adolescents (MDA), **Parc de Boccapole, Bd Thouars**, CS 60093, 79302 Bressuire Cedex),
 - o **5** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Bressuire, **Parc de Boccapole, Bd Thouars**, CS 60093, 79302 Bressuire Cedex),
 - *Centre de planification ou d'éducation familiale de **MELLE** :*
 - o **6** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Melle, **4 rue de la Beronne**, CS 70004, 79500 Melle)
 - *Centre de planification ou d'éducation familiale de **SAINT-MAIXENT** :*
 - o **7** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – St Maixent, **Place du Centenaire**, CS 90031, 79400 Saint-Maixent-l'Ecole)
 - *Centre de planification ou d'éducation familiale de **PARTHENAY** :*
 - o **8** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Parthenay, **20 rue de la Citadelle**, CS 10036, 79601 Parthenay Cedex)
 - *Centre de planification ou d'éducation familiale de **THOUARS** :*
 - o **9** - Antenne médico-sociale (Bureau PMI – Thouars, **4 rue Gambetta**, CS 10178, 79100 Thouars)

Article 2 : Sont EXCLUS du champ du présent arrêté les médicaments nécessaires à la pratique par voie médicamenteuse de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Article 3 : Les médicaments sont détenus dans un lieu où n'ont pas accès les personnes étrangères aux centres de planification et d'éducation familiale et non habilitées, et conservés dans les conditions prévues par l'autorisation de mise sur le marché ;

Article 4 : La présente autorisation est nominative, incessible, intransmissible.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

**P/Le Directeur de l'ARS
et par délégation,**

La Directrice adjointe de l'offre de soins,



Atika RIDA-CHAFI

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-30-00018

Arrêté n° LR 01-2025 du 30/01/2025

Arrêté N °LR 01/2025 du 30/01/2025

Prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1121-1 à L. 1121-17, et R. 1121-10 à R. 1121-15 ;
- VU** la loi n° 2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 modifiant certaines dispositions réglementaires relatives aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 29 septembre 2010 fixant les conditions d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement ainsi que les qualifications nécessaires du personnel intervenant dans les lieux de recherches biomédicales devant faire l'objet d'une autorisation selon l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2017 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2021 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° LR 08/2021 du 19 mai 2021 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud, pour trois ans à compter du 19 mai 2021 ;

.../...

- VU** l'arrêté n° LR 15/2024 du 27 mai 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud, jusqu'au 19 septembre 2024 ;
- VU** l'arrêté n° LR 21/2024 du 24 septembre 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine prorogeant l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud, jusqu'au 19 janvier 2025 ;
- VU** la décision du 2 janvier 2025 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 6 janvier 2025 au recueil des actes administratifs n°R75-2025-003 ;
- VU** la demande du 13 décembre 2023 reçue le 15 décembre 2023, présentée par le Directeur général adjoint du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine du service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud ;

CONSIDERANT la nature des recherches réalisées par le service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité dans l'activité de recherches réalisée par le service de médecine interne et maladies infectieuses et du service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) –Groupe Hospitalier Sud ;

CONSIDERANT la forte présomption, par le CHU de Bordeaux (33), du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à ces activités ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation accordée en tant que lieu de recherches impliquant la personne humaine, au service de médecine interne et maladies infectieuses et au service d'endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques du CHU de Bordeaux (33) – Groupe Hospitalier Sud, placé sous la responsabilité du Pr Jean-François VIALLARD, est prorogée **jusqu'au 1^{er} septembre 2025**.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Pour le Directeur général de l'ARS
et par délégation,**

La Directrice adjointe de l'offre de soins,


Atika RIDA-CHAFI

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-03-11-00004

20250311 Arrêté agrément association CARACOL

Arrêté du _____ n° _____

**portant agrément de l'association «Caracol» au titre de l'article L.365-3
du code de la construction et de l'habitation**

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
VU la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2022 nommant de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, en qualité de directeur régional de la DREETS de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX ;
VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes exerçant les activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
VU la demande d'agrément en en intermédiation locative et gestion locative sociale déposée par l'association « Caracol » le «7 janvier 2025» ;
VU les avis émis par les DDETS-PP de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne ;
VU le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association.
Considérant les capacités de l'organisme à exercer de telles activités conformément à l'article L.365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont il dispose ;
Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine.

ARRÊTE

Article 1 : L'association «Caracol» sise « 86 avenue de la République 75 011 Paris » est agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique suivantes :

- L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

- L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cet accompagnement consiste notamment en :
 - o L'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
 - o L'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et, le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
 - o L'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement.
- La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;

Et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale suivantes :

- La location :
 - o De logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L.442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o De logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o De logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
 - o Auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3;
 - o De structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2 (maîtrise d'ouvrage) (Agence Immobilière à Vocation Sociale)

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine pour les départements de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne.

Article 3 : L'association «Caracol» est tenue d'adresser annuellement au Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine un compte rendu des activités concernées ainsi que ses comptes financiers. Elle doit lui notifier sans délai toute modification statutaire.

2 rue Jules Ferry
33000 Bordeaux
<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr>

Article 4 : Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

L'agrément peut être retiré à tout moment par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification ou publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région :

- d'un recours administratif gracieux auprès de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 11 MARS 2025

Pour le Préfet de région


Pour le Préfet
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Sylvain PELLETERET

2 rue Jules Ferry
33000 Bordeaux
<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr>

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-03-19-00001

Arrêté n° DREETS-2025-017 de Monsieur
Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant
subdélégation de signature en matière
d'administration générale



**Arrêté n° DREETS-2025-017 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

VU le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde

VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 1er septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

• **Compétences sur le champ de l'emploi, des entreprises et de la politique de la ville et du fonds social européen**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer de manière dématérialisée sur l'extranet Entreprises Adaptés 2 de l'Agence de services et de paiement les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et avenants financiers dans le cadre de leurs attributions :

- Cyril Bernède, inspecteur du travail, chargé de mission entreprises adaptées
- Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

• **Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- **Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail**
 - Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail
 - Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
 - Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT
- **Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation**
 - Madame Monica Becker, directrice départementale de 2^{ème} classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
 - Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
 - Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1^{ère} classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
 - Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1^{ère} classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
 - Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
 - Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
 - Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS – BEVS du service Vins
 - Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
 - Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
 - Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
 - Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1^{ère} classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- **Compétences sur le champ de la cohésion sociale**
 - Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
 - Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
 - Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
 - Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
 - Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargé de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
 - Madame Stéphanie Frémont, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
 - Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,
 - Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
 - Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
 - Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service formation certification
 - Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification.

- Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

- **Compétences sur le champ de la protection des données**

- Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers ;
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État.

Pôle Ressources et Pilotage

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Pôle transverse

- Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse
- Monsieur Eric Cléron, attaché statisticien principal, responsable adjoint du SESAM
- Monsieur Olivier Dufour, attaché principal d'administration de l'État, chef du SESAM

Pôle Ressources et Pilotage

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage

- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Pôle Entreprises Emploi Economie

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Sophie Normand, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité & industries du bois
- Monsieur Cédric Porta Bonete, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef d'unité & aéronautique
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Pôle Politique du Travail

- Monsieur Nicolas Bertet, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle régionale des grandes opérations BTP
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours
- Monsieur Stéphane Coro, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique travail
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique

- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ème classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
- Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Madame Corinne Spannagel, inspectrice experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage animation et appui opérationnel
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Pôle Solidarités

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
- Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service formation certification
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

Article 5 : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 et à l'article 3 demeure soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire ;
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'État au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les réponses aux recours administratifs ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

Article 6 : Habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État à :

- Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoge
- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
- Monsieur Benoît Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours
- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT
- Monsieur Adrien Hipp, inspecteur CCRF, inspecteur chargé d'appui juridique aux enquêtes
- Madame Christelle Ibanez, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructurations
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
- Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF, inspectrice VINS-BEVS du service vins
- Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS - BEVS du service vins
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables
- Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF, enquêteur LME
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF, enquêteur LME
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service formation certification
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification
- Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- Madame Laëticia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

Article 7 : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **19 MARS 2025**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-03-19-00002

Arrêté n° DREETS-2025-018 de Monsieur
Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté n° DREETS-2025-018 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique, le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne Guyot, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget:

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

134 : *Développement des entreprises et régulations*

147 : *Politique de la ville*

155 : *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »*

305 : *Stratégies économiques*

787 : *Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage*

790 : *Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement*

155 : *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.*

111 : *Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail. Cette subdélégation porte sur les conventions ARACT et CRGE.*

Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE).

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.

- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique du Fonds Social Européen (FSE)

216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur. UO216 CPRH-CASR « Convergence de l'action sociale régionale »

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

363 : Compétitivité

124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoît Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, pour les actes relatifs à la paye
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention, chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Pour les seules prestations individuelles d'action sociale, subdélégation est également donné à :

- Madame Christel Alenda, contractuel de droit public, gestionnaire énergie et logistique
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, gestionnaire financier
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.

- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint au chef de la mission métrologie légale
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1^{ère} classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1^{ère} classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1^{ère} classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de :

1°) recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,

304 : Inclusion sociale et protection des personnes, actions 13 à 23

2°) recevoir les crédits relevant des BOP centraux suivants :

124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6, 364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

3/ recevoir les crédits du fonds public national suivants :

Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)

4°) répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

5°) sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validée en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR et procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

6°) procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR. La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale

- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les :

1°) Les BOP régionaux suivants :

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

2°) Les BOP centraux suivants :

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

3°) Le fonds public suivant :

Fonds national d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 9 : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée en ce qui concerne les marchés supérieurs à 40 000 € HT et inférieur ou égal à 140 000 € HT et pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par les textes sur le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités à :

- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention, chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser l'outil « PLACE » et « APPACH » pour les marchés de la DREETS à :

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique

- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 2^{ème} classe, gestionnaire achats logistique
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 10 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat,

Article 11 : Subdélégation est donnée dans l'application Chorus pour les rôles de :

1/ responsable de BOP (RBOP) sur les BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

147 : *Politique de la ville, actions 1 à 4,*

177 : *Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14*

304 : *Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23*

364 « *Cohésion* » : *UO 0364 - CMSS*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

2/ pilote des crédits de paiement des BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

305 : *Stratégies économiques*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305

- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

134 : Développement des entreprises et régulations

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, y compris pour les crédits relevant du programme technique « fonds social européen »

790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6

147 : Politique de la ville, actions 1 à 4

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique/9
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 12 : Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 13 : Validation des ordres de mission dans Chorus DT

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 14 : Validation des états de frais dans Chorus DT

Subdélégation est donnée pour valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 15 : Validation des opérations d'inventaire

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 16 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation utiliser le progiciel « GISPRO » pour assurer le visa ordonnateur et l'instruction des subventions relatives à la politique de la ville à :

- Madame Touria Ahouo, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Yasmina Hamou, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Marie-Pierre Brun, cheffe du service politique de la ville
- Madame Sylvie Guérin, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Caroline Léger, contractuelle de droit public, chargée de mission
- Madame Fabienne Piaulet, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire administrative et budgétaire

Article 17 : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés au comptable assignataire de la Vienne.

Article 18 : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **19 MARS 2025**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

DISP BORDEAUX

R75-2025-03-12-00003

Délégation de signature - DISP BORDEAUX - 12 03
25 - Mme CARVALHO BARATA épouse GOMEZ



DIRECTION
INTERREGIONALE DE BORDEAUX

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
SECRETARIAT

**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur interrégional des Services Pénitentiaires de BORDEAUX,

- Vu le Code général de la fonction publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2022,
- Vu le Code pénitentiaire entré en vigueur le 1^{er} mai 2022,
- Vu la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu le décret n°2007-338 du 12 mars 2007 portant modification du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,
- Vu le décret n° 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice,
- Vu l'arrêté du 03 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,
- Vu l'arrêté du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Sébastien CAUWELL, Directeur de l'Administration Pénitentiaire à compter du 08 avril 2024,
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 juin 2023 portant nomination en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux de Monsieur Franck LINARES, à compter du 1^{er} août 2023,
- Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à compter du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Franck LINARES, directeur des services pénitentiaires de Bordeaux, pour l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous autorité,
- Vu l'arrêté du 12 février 2025, portant nomination aux fonctions de cheffe de l'Unité de l'Environnement Professionnel, Juridique et Social, à la direction des services pénitentiaires de Bordeaux de Madame Stéphanie- Suzanne CARVALHO BARATA épouse GOMEZ à compter du 1^{er} Mars 2025,
- Vu la circulaire Fonction Publique n°1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service.

DISP de Bordeaux
188, rue de Pessac
CS 21509
33 062 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 57 81 45 00



DECIDE

Qu'une délégation permanente de signature est donnée à **Madame Stephanie-Suzanne CARVALHO BARATA épouse GOMEZ, attachée d'administration de l'Etat**, en qualité de cheffe de l'Unité de l'Environnement Professionnel, Juridique et Social à la direction des services pénitentiaires de Bordeaux aux fins d'arrêter les décisions suivantes :

Article 1^{er}

1) Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de directeurs des services pénitentiaires, directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire, directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, attachés d'administration du ministère de la justice, psychologues du ministère de la justice, des statuts d'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de conseiller d'administration du ministère de la justice, les actes délégués sont les suivants:

- toutes les décisions administratives individuelles relatives à l'attribution des primes et indemnités ;
- toutes les décisions administratives individuelles relatives aux retenues de 30^{ème} et absences injustifiées ;
- décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps complet ; autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein ou demi traitement,
- imputation au service des congés d'invalidité temporaire imputables au service ;
- octroi ou renouvellement des congés d'invalidité temporaire imputables au service ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi du congé de paternité ;
- octroi ou renouvellement du congé parental ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi ou renouvellement du congé de présence parentale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés pour formation professionnelle ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi ou renouvellement de congés spéciaux pour infirmité de guerre ;
- octroi du congé pour bilan de compétences ;
- octroi du congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- octroi des congés de représentation ;
- validation des services pour la retraite ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique.



2) Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, de chefs des services d'insertion et de probation, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, secrétaires administratifs du ministère de la justice, assistants de service social des administrations de l'Etat, adjoints administratifs du ministère de la justice, techniciens de l'administration pénitentiaire, adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, les actes délégués sont les suivants :

- toutes les décisions administratives individuelles relatives à l'attribution des primes et indemnités ;
- toutes les décisions administratives individuelles relatives aux retenues de 30^{ème} et absences injustifiées ;
- décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non ;
- autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des congés d'invalidité temporaire imputables au service ;
- octroi ou renouvellement des congés d'invalidité temporaire imputables au service ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- octroi de congés spéciaux pour infirmité de guerre ;
- octroi du congé pour bilan de compétences ;
- octroi du congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi de congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi ;
- validation des services pour la retraite ;
- admission à la retraite ;
- attribution du capital décès.



3) Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, les actes délégués sont les suivants :

- toutes les décisions administratives individuelles relatives à l'attribution des primes et indemnités ;
- toutes les décisions administratives individuelles relatives aux retenues de 30^{ème} et absences injustifiées ;
- décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps complet ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi de congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés spéciaux pour infirmité de guerre ;
- octroi du congé pour bilan de compétences ;
- octroi du congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- attribution du capital décès ;
- prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de l'emploi ;
- validation des services pour la retraite ;
- admission à la retraite ;
- mise en disponibilité de droit ;
- accès à la disponibilité et prolongation ;
- propositions de titularisation ;
- discipline : sanction de l'avertissement et du blâme ;
- suspension de fonctions.



4) Pour les agents non titulaires, les actes délégués sont les suivants :

- conclusion ou renouvellement du contrat ou engagement écrit de recrutement ;
- décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- acceptation des démissions ;
- licenciement ;
- licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions ;
- toutes les décisions administratives individuelles relatives aux retenues de 30^{ème} et absences injustifiées ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi ou renouvellement des congés pour raisons de santé ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi de congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale et des activités dans une réserve ;
- autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical ;
- attribution des congés pour formation professionnelle ;
- imputation au service des maladie ou accident du travail ;
- octroi ou renouvellement des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi ou renouvellement du congé pour convenances personnelles ;
- réemploi à l'issue des divers congés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- accès à la disponibilité et prolongation ;
- octroi du congé de mobilité et réemploi ;
- octroi de congés représentation ;
- autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement et réintégration à temps complet ;
- validation des services pour la retraite ;
- admission à la retraite ;
- attribution du capital décès.

Article 2

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

Article 3

Le personnel concerné est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

DISP de Bordeaux

188, rue de Pessac
33 062 Bordeaux Cedex CS 21509
Téléphone : 05 57 81 45 00
Télécopie : 05 56 44 04 11



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} Mars 2025.

A Bordeaux, le 12 Mars 2025

Le directeur interrégional,


Franck LINARES

DISP de Bordeaux
188, rue de Pessac
CS 21509
33 062 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 57 81 45 00

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-03-17-00002

Arrêté nomination CTRA
Sud-Ouest-17-03-2025-2029



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Arrêté du 17 MARS 2025

**portant nomination des membres de la commission territoriale de la recherche
archéologique Sud-Ouest**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 545-2 et R. 545-19 ;

VU le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 6 février 2017 portant fixation du siège des commissions territoriales de la recherche archéologique ;

VU l'avis du comité national de la recherche scientifique en date du 3 mars 2025 ;

VU l'avis du conseil national des universités en date du 11 février 2025 ;

VU l'avis du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives du 4 mars 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission territoriale de la recherche archéologique Sud-Ouest, en raison de leurs compétences scientifiques en matière d'archéologie :

I – Au titre du centre national de la recherche scientifique

**M. David HERISSON, Chargé de recherche au CNRS, UMR 7041 ArScAn
Paléolithique ancien / moyen**

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr

II – Au titre de l'enseignement supérieur

M. Nicolas MONTEIX, maître de conférences en histoire et archéologie romaines, université de Rouen-Normandie

Antiquité

III – Au titre du ministère de la Culture

M. Raphaël ANGEVIN, conservateur en chef du Patrimoine, service régional de l'archéologie à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Paléolithique supérieur

IV – Au titre d'une collectivité territoriale

M. Christophe CROUTSCH, attaché de conservation du patrimoine, Archéologie Alsace (AA) / Pôle d'archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR)

Néolithique

V – Au titre des spécialistes

Mme Elodie CABOT, ingénieur chargée de recherches, institut national de recherches archéologiques préventives, direction Grand-Ouest (INRAP)

Anthropologie

M. Romuald MERCURIN, attaché territorial de conservation du Patrimoine, service de l'archéologie Nice-Côte-d'Azur

Protohistoire (Âge du Bronze, Premier Âge du Fer)

Mme Marie-Laure BASSI, directrice du patrimoine historique, Ville de Besançon

Moyen Âge

M. Sébastien ZIEGLER, attaché principal de conservation, chef du service de l'archéologie du Département du Var

Moyen Âge

VI – Au titre de l'Institut national des recherches archéologiques préventives

Mme Catherine COQUIDE, ingénieure de recherche, institut national de recherches archéologiques préventives, direction Auvergne-Rhône-Alpes

Antiquité

VII – Au titre d'un opérateur agréé d'archéologie préventive

M. Florian SARRESTE, attaché scientifique, Eveha-Etudes et valorisations archéologiques, agence Centre-Val de Loire

Protohistoire (Second Âge du Fer), Antiquité

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 18 mars 2025, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

17 MARS 2025

Le Préfet de Région

Etienne GUYOT

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-03-14-00001

Décision donnant subdélégation de signature à
Madame Camille de Mouzon - Architecte Urbaniste
de l'État



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

**Décision donnant subdélégation de signature à Madame Camille de MOUZON
Architecte Urbaniste de l'État, Cheffe de l'Unité départementale de la Corrèze**

La directrice régionale des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret du 15 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEUX comme directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du préfet de la Corrèze à la directrice régionale des affaires culturelles en date du 14 février 2025 ;

Arrête

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Camille de MOUZON, Architecte Urbaniste de l'État, Cheffe de l'Unité départementale de la Corrèze, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions et compétences, la correspondance courante relevant du service, ainsi que :

- les autorisations de travaux sur immeuble situé dans les abords de monuments historiques, pour des travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application de l'article L.621-32 et de l'article R.621-96 du code du patrimoine ;

- les autorisations de travaux sur immeuble situé dans un site patrimonial remarquable, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application des articles L.632-1 et D.632-1 du code du patrimoine ;

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine

- les autorisations de travaux sur immeuble situé dans un site classé, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites, en application des articles L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement.

Article 2 - Cet arrêté de subdélégation est adressé à Monsieur le Préfet de la Corrèze et fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Bordeaux, le 14 MARS 2025

Pour le préfet et par délégation,

la Directrice régionale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes extending to the left and right.

Maylis DESCAZEUX

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-12-10-00033

Arrêté de classement Monument Historique du
Château de Pons (Charente-Maritime)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté n° 38 portant classement au titre des monuments historiques
de l'ancien château de Pons à Pons (Charente-Maritime).**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation et de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 1879 portant classement parmi les monuments historiques du donjon et du passage de l'hôpital à Pons (Charente-Inférieure) ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1992 portant classement parmi les monuments historiques du bâtiment de l'hôtel de ville de Pons (Charente-Maritime) faisant partie de l'ancien château ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Pons (Charente-Maritime) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 octobre 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2022, portant adhésion de la commune au classement de l'ancien château de Pons ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2023, portant adhésion de la commune au classement de la parcelle BH 203 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'ancien château de Pons (Charente-Maritime) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en raison de son importance dans l'histoire locale, du rang de ses propriétaires, proches du pouvoir royal, et de la présence de plusieurs plafonds peints du XVII^e siècle.

Arrête :

Article 1^{er} : est classé au titre des monuments historiques, en totalité, l'ancien château de Pons ainsi que la parcelle 203, figurant à la section BH du cadastre de la commune, situés esplanade du Château à PONS (Charente-Maritime), tel que colorié en rouge et rose sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de PONS (Charente-Maritime), dont le siège est à la mairie de Pons, esplanade du Château, 17800 PONS, identifiée sous le numéro SIREN 211 702 832.

La commune en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté de classement du 8 octobre 1879, se substitue à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 12 juin 1992 et à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 29 juin 2023, susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

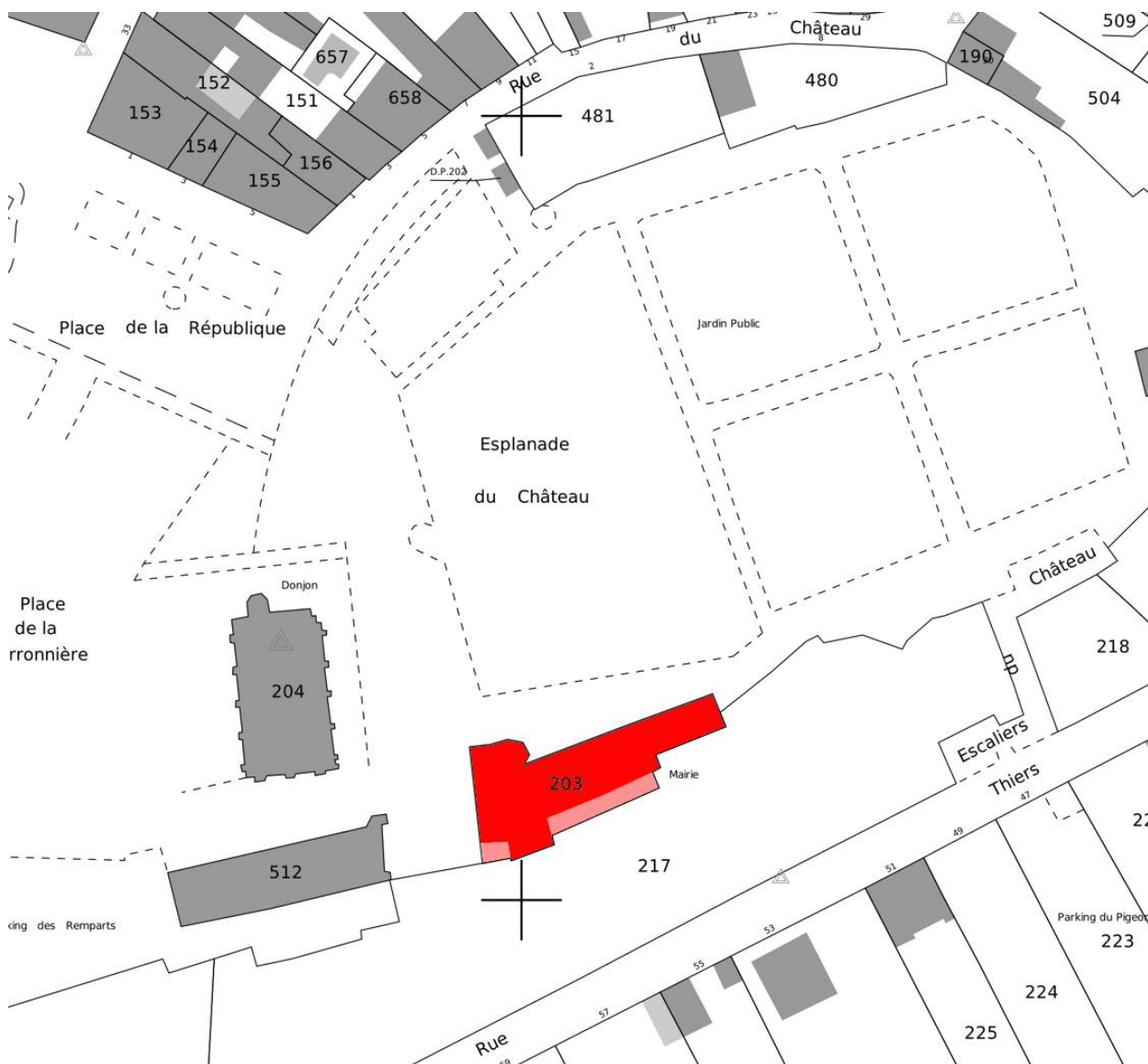
Fait à Paris, le 10 décembre 2024.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,



Isabelle CHAVE

Plan annexé à l'arrêté n° 38 en date du 10 décembre 2024 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancien château de Pons (Charente-Maritime)



Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2025-03-18-00001

Arrêté portant modification à la composition du
conseil d'administration de la CAF de la Creuse



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°28 / 2025

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°35/2022 du 28 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse modifié les 4 octobre 2022, 24 octobre 2022, 22 février 2023, 6 mars 2023, 14 janvier 2025 et 3 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) ;

A R R Ê T E N T

Article 1

L'arrêté ministériel n°35/2022 du 28 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse est modifié comme suit ;

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) sont nommés :

- **Madame Sabine BACHELLERIE** en tant que titulaire sur siège vacant,
- **Monsieur Jean-Marie JAGER** en tant que suppléant sur siège vacant.

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union Nationale et Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF) est mis fin au mandat sans remplacement de :

- **Madame Sophie QUERIAUD**. Le siège de suppléant devient vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 18 mars 2025

Pour les ministres et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2025-03-17-00001

Arrêté portant modification de la composition du
conseil d'administration de la CAF des Deux-Sèvres



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°27 / 2025

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°3/2022 du 6 mars 2022 portant nomination des membres Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres modifié les 29 avril 2022, 9 mai 2022, 19 septembre 2022, 24 octobre 2022, 21 mars 2023, 7 juin 2023, 12 septembre 2024, 13 mars 2024, 23 avril 2024, 10 juin 2024, 2 juillet 2024, 29 novembre 2024 et 10 février 2025 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) ;

A R R Ê T E N T

Article 1

L'arrêté ministériel n°3/2022 en date du 6 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des personnes qualifiées désignés au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) est nommé :

- Monsieur François-Xavier CASTANEIRA en remplacement de Monsieur Olivier DELACROIX.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 17 mars 2025

Pour les ministres et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2025-03-13-00001

Arrêté portant modification de la composition du
conseil de la CPAM de l'Ariège



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°26 / 2025

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°59 / 2022 du 18 avril 2022 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège modifié les 28 juillet 2022, 14 octobre 2022, 21 novembre 2023, 11 juin 2024 et 9 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) ;

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté ministériel n°59 / 2022 du 18 avril 2022 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) est nommé :

- **Monsieur Éric PAILLET** en tant que suppléant en remplacement de Monsieur Bruno MAGAND.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 13 mars 2025

Pour les ministres et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2025-03-11-00005

25-157 Arrêté de prolongation d'ouverture des
formations en travail social 2025-2030



**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu l'article R451-28-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article D612-32-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-56 du 28 janvier 2020 portant déconcentration auprès du recteur de région académique des autorisations d'ouverture des formations préparant au diplôme national des métiers d'art et du design, au diplôme supérieur d'arts appliqués et aux diplômes du travail social de premier cycle conférant le grade de licence ;

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation d'ouverture des formations en travail social de niveau 6, revêtues du grade de licence est accordée pour une durée supplémentaire de 5 ans à compter du 1er septembre 2025 aux établissements suivants pour les mentions indiquées :

Académie	Etablissement	Diplôme d'Etat
BORDEAUX	Lycée Vaclav Havel, Bègles	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Lycée Bel Orme, Bordeaux	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Lycée Stella Maris, Anglet	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Centre de formation et de promotion, Champcevinel	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Association pour le Développement Economique et Social, Marmande	Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
	Centre de formation aux métiers de la santé et du social, Bergerac	Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES)
	Etcharry Formation Développement, Ustaritz	Diplôme d'Etat d'Éducateur spécialisé (DEES)
	Institut régional du travail social Nouvelle-Aquitaine, Talence	Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS) Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE) Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS) Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Institut du Travail Social Pierre Bourdieu, Pau	Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS) Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS) Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)



LIMOGES	Croix Rouge Compétences, Limoges	Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS)
	Polaris Formation, Limoges	Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE) Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Lycée Bernart de Ventadour, Ussel	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Lycée Suzanne Valadon, Limoges	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
POITIERS	IRTS Poitou- Charente, Poitiers	Diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEASS) Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (EJE) Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS) Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)
	Lycée d'Aliénor d'Aquitaine, Poitiers	Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)

Article 2

Le secrétaire général de région académique Nouvelle Aquitaine et les secrétaires généraux des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 11 mars 2025



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2025-03-14-00002

25-169 Arrêté modificatif liste des établissements
d'enseignement supérieur de la RANA



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Service Régional Académique
de l'Enseignement Supérieur**

**La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux et Chancelière des universités**

Arrêté portant modification de la liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique en application des dispositions de l'article R. 822-1-1 du code de l'éducation.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1-1 et R. 822-1-1 ;

Vu la proposition des centres régionaux des œuvres universitaires de Bordeaux, Limoges et Poitiers ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique prévue à l'article R. 822-1-1 du code de l'éducation.

Arrête :

Article 1

L'annexe de l'arrêté du 10 décembre 2024, fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique prévue à l'article R. 822-1-1 du code de l'éducation, est modifiée comme joint.

Article 2

La liste annexée au présent arrêté est consultable sur le site internet suivant :

<https://www.ac-bordeaux.fr/care-aide-a-la-restauration-etudiante>

Article 3

Le présent arrêté sera transmis aux cheffes et chefs, directrices et directeurs des établissements d'enseignement supérieur figurant au sein de la liste annexée.

Article 4

Monsieur le secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 14/03/2025



Annexe — mise à jour 13-03-2025

Liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique de Nouvelle-Aquitaine, dont les étudiants n'ont pas accès à une offre de restauration à tarif modéré en raison de la localisation

ACADEMIE	UAI	DENOMINATION ETABLISSEMENT	ADRESSE DU SITE DE FORMATION
Bordeaux	0241199Y	Centre de formation au travail sanitaire et social	28 Boulevard Albert Claveille 24 100 Bergerac
Bordeaux	0241328N	IFSI Bagatelle – John Bost Site de Bergerac	28 Boulevard Albert Claveille 24 100 Bergerac
Bordeaux	0333215R	Institut international Image - Son (3IS)	10 et 36 rue des terres neuves 33 130 Bègles
Bordeaux	0331572E	Croix Rouge Compétence Bègles	25-25 rue des Terres Neuves 33 130 Bègles
Bordeaux	0333396M	MJM Graphic Design	124 Rue du Dr Albert Barraud 33 000 Bordeaux
Bordeaux	0333527E	AMOS Bordeaux	29 rue Robert Caumont 33 000 Bordeaux
Bordeaux	0333595D	ESDAC Bordeaux	29 rue Robert Caumont 33 000 Bordeaux
Bordeaux	0332813D	Campus du Lac - Site de Bordeaux	10 Rue René Cassin 33 300 Bordeaux
Bordeaux	0333311V	Sup de com - Site de Bruges	Avenue de terrefort 33 520 Bruges
Bordeaux	0333212M	EPITECH	16 Rue Théodore Blanc 33 520 Bruges
Bordeaux	0333516T	Institut ostéopathique animalier	4 chemin du solarium 33 170 Gradignan
Bordeaux	0333053P	Collège ostéopathique de Bordeaux	17 rue Thalès 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333548C	Ecole aquitaine ostéopathie	36 avenue Ariane 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333296D	INSPE – Site de Mérignac	160 avenue de Verdun 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333454A	Bordeaux INP – Site de Mérignac	24 Rue Marcel Issartier 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333312W	Université de Bordeaux - Institut Evering	24 Rue Marcel Issartier 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333233K	ALTEA Formation	19 allée James Watt 33 700 Mérignac
Bordeaux	0333415H	Elisa Aérospace	114 allée des charbonnières 33 127 Saint Jean d'Illac
Bordeaux	0333320E	Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV)	210 chemin de Leysotte 33 140 Villenave d'Ornon
Bordeaux	0470974D	Sud Management Business School	Site de l'Agropole 47 310 Estillac
Bordeaux	0642029H	CESI école ingénieur	8 rue des Frères d'Orbigny 64000 Pau
Bordeaux	0641386J	Ecole technique privée d'Esthétique	30 avenue de la Milady 64 200 Biarritz
Bordeaux	0641918M	Eklöre-ed	2 avenue du stade d'eaux vives 64 320 Bizanos
Bordeaux	0641927X	Etcharry formation développement	Domaine Landagoyen route de Souraïde 64 480 Ustaritz

			85 Impasse Guadeloupa 64 480 Ustaritz
Limoges	0190071Z	IBSAC	1 rue Ernest Rupin 19 100 Brive-la-Gaillarde
Limoges	0190805X	Ecole de gestion et de commerce	10 avenue Maréchal Leclerc 19 100 Brive-la-Gaillarde
Limoges	0875062E	Ecole supérieure de théâtre du Limousin	51 route du Mazeau 87 480 Saint-Priest-Taurion
Poitiers	0171623X	CESI école ingénieur	5 Rue Isabelle Autissier 17 140 Lagord
Poitiers	0171463Y	Université de La Rochelle	La Grimaudière 79 340 Les Châteliers
Poitiers	0171664S	Institut supérieur d'ostéopathie animale	118 boulevard du marais 17 132 Meschers-sur-Gironde
Poitiers	0171622W	CipecMA - Site de Périgny	3 avenue Louis Lumière 17 180 Périgny
Poitiers	0171641S	Ecole de commerce et de management ISME	2 rue Joseph Cugnot 17 180 Périgny
Poitiers	0171325Y	IFSI Rochefort	8 rue Victor Hugo 17 300 Rochefort
Poitiers	0791009T	IFSI Thouars	2 rue de l'Abreuvoir 79 100 Thouars
Poitiers	0861437V	IDAIC	17 rue Albin Haller 86 000 Poitiers

SGAMI

R75-2025-03-12-00002

Arrêté du 12 mars 2025 portant composition de la commission de discipline compétente à l'égard des policiers adjoints réservistes de la zone Sud-Ouest



**Arrêté portant composition de la commission de discipline
compétente à l'égard des policiers adjoints réservistes
de la zone sud-ouest**

Commission du jeudi 10 avril 2025

Le Préfet de la Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

VU les articles L. 411-11, R. 411-16-1, R. 411-16-2, R. 411-16-3 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2023 modifié portant dispositions relatives à la procédure disciplinaire concernant les policiers réservistes ;

VU l'instruction générale du 2 avril 2024 relative au recrutement et à la préparation des candidats, à l'emploi et à la gestion administrative des policiers réservistes de la ROPN ;

VU l'instruction du 19 décembre 2024 relative à la procédure disciplinaire des policiers réservistes ;

VU la proposition du directeur adjoint de la direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Pour la séance du jeudi 10 avril 2025, la composition de la commission de discipline compétente à l'égard des policiers adjoints réservistes dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine est fixée comme suit :

Mme Pascale PAUTROT,

Directrice des ressources humaines du SGAMI-SO, Présidente

M. Henri RAMONATXO,

Chef du bureau des personnels actifs et de la réserve opérationnelle

M. Eric LAVIGNE (commandant ER),

Référent de la réserve opérationnelle au SGAMI sud-ouest

Commandant Thibault DELSOL,

État-major de la DIPN de la Gironde

Major Jean-Eric BORDE,

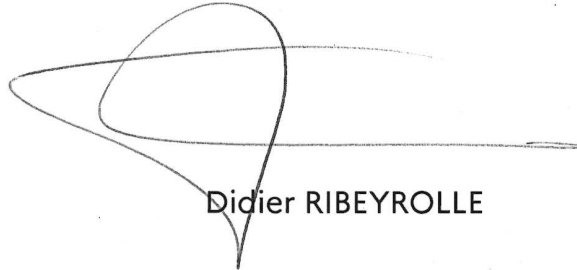
Adjoint au chef du SDRF, DIPN de la Gironde

ARTICLE 2

Le secrétaire général adjoint du SGAMI sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 12 MARS 2025

Pour le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Didier RIBEYROLLE

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-03-13-00002

Arrêté du 13 mars 2025 modifiant l'arrêté du 3 février 2025 portant renouvellement de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé)

Arrêté du **13 MARS 2025**

**modifiant l'arrêté du 3 février 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux
(enseignement privé)**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L 442-10 et L 442-11, R 442-63 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 3 février 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) ;

Vu les désignations effectuées par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté du 3 février 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Bordeaux (enseignement privé) est modifié ainsi qu'il suit :

II – Au titre des représentants des collectivités territoriales :

a) Trois conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Mme Stéphanie ANFRAY	Mme Françoise JEANSON
Mme Yasmina BOULTAM	Mme Claire JACQUINET
Mme Pascale BOUSQUET-PITT	M. Dominique ASTIER

Article 2 : Le reste demeure sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 13 MARS 2025

Le Préfet de région,


Etienne GUYOT

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
4 b esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr